



Jacques-Bernard MAGNER
Sénateur du Puy-de-Dôme
Conseiller Municipal
de Charbonnières-les-Vieilles

Paris, le 15 mai 2018

Vice-Président de la Commission de la Culture,
de l'Education et de la Communication

Membre du Conseil Supérieur des Programmes
de l'Education Nationale

Membre du Haut Conseil
de la Vie Associative

N.REF.JBM/CB/404

CABINET DU MINISTRE

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation des personnels en charge de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

Il convient de rappeler que, depuis la promulgation de la « Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, l'école est tenue de permettre l'inclusion des élèves en situation de handicap : les 86 000 AVS et les AESH en sont devenus les chevilles ouvrières.

Cependant, leur situation s'est détériorée suite à la suppression précipitée du dispositif des CUI-CAE, remplacés par les PEC qui sont malheureusement difficilement applicables sur nos territoires.

Au mois de février 2017, le Président de la République, alors candidat, s'était pourtant engagé à pérenniser ces emplois et à les stabiliser, ce qui nécessite la mise en place d'un statut et d'une rémunération dignes de ces professions.

Aujourd'hui, les personnels concernés font le constat suivant : leur rémunération est indigne, leur temps de travail est annualisé, leur nombre d'heures est en baisse, leur formation est

inexistante et ils ne reçoivent aucune reconnaissance. De plus, leurs contrats sont différents d'une académie à l'autre.

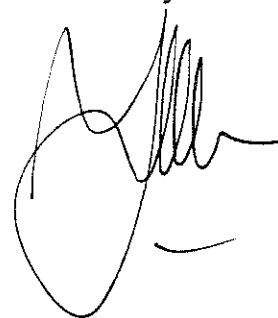
Monsieur le Ministre, ces personnels demandent la création d'un vrai statut d'AESH au sein de votre Ministère, souhaitant être activement intégrés à la mise en place de ce statut.

En effet, pour ces personnels, il apparait essentiel, d'une part que les enfants trouvent auprès d'eux des professionnels bienveillants et formés, d'autre part que les AESH puissent exercer efficacement et dans la dignité une mission indispensable au sein des établissements scolaires.

Je vous serais particulièrement reconnaissant, Monsieur le Ministre, de bien vouloir me faire savoir quelle suite vous pouvez réserver à ces légitimes préoccupations.

Vous remerciant à l'avance de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs *et cordiaux*

Jacques-Bernard MAGNER
Sénateur du Puy-de-Dôme



Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP